

# Newsletter

L'actualité de vos déchets sur le territoire



février 2024

**1** une lettre d'information pour les usagers

Bienvenue sur la première newsletter dédiée aux déchets et à l'environnement sur le territoire de la Communauté de Communes Saulieu-Morvan. Vous y découvrirez tout un tas d'astuces, de conseils, de rappels, d'actions menées pour améliorer la gestion des vos déchets.

## Déchets organiques : une véritable ressource pour nos sols

### De nouveaux dispositifs pour mieux les valoriser



Depuis janvier, les épluchures, restes de repas, etc...n'ont plus leur place dans les ordures ménagères! Auparavant enfouis, ils doivent désormais être valorisés.



SCANNEZ MOI !

Afin de se conformer à la loi AGEC, la CCSM propose deux solutions à ses administrés :

- Une collecte par biobornes (à l'aide d'un kit gratuit : bioseau et sacs kraft remis gratuitement)
- Vente de composteurs bois (25 euros).

Quelque soit la solution adoptée, L'objectif est de redonner une seconde vie à ces déchets, par un retour à la terre grâce à la transformation en compost, amendement utile pour améliorer la qualité de nos sols.

## Les extensions de consignes de tri

### Un bilan encourageant un an après sa mise en place

#### Le tri se simplifie !

Mis en avant en début d'année 2023, le message avait pour vocation d'informer les usagers que 100% des emballages avaient leur place dans le bac jaune ou la colonne de tri. Pots de yaourt, blisters, emballages plastiques, etc... plus d'hésitation à avoir. Désormais tous ces emballages se trient !

#### Qu'en est-il après cette première année ?

Les performances de tri des recyclables sur le territoire sont encourageantes mais largement perfectibles.

Encore trop d'emballages se retrouvent dans les ordures ménagères et ne sont pas valorisés.

**Particuliers, professionnels, redoublons nos efforts !**



Depuis le 1er janvier 2023

**TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !**

Quelques chiffres 2023 comparés à 2022 :



**80 tonnes d'emballages et papiers en PAP**  
soit 52.8 kg/an/hab  
+12 % d'emballages et papiers



**81 tonnes d'emballages en PAV**  
soit 21.5 kg/an/hab  
+ 11% d'emballages



**276 tonnes de verre**  
soit 52.4 kg/an/hab  
+6.8% de verre



**71 tonnes de papiers**  
soit 19 kg/an/hab  
-28% de papiers

## Vos articles de sport et de bricolage et de jardin ont leur filière

Sur les 2 déchèteries, depuis juillet 2023, deux nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP) accueillent désormais:

- **les Articles de Sport et Loisirs (ASL)** tels que : ballons, vélos, raquettes, planches, skis etc...
- **les Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques (ABJTh)** tels que : tondeuse, débroussailleuse, visseuse, tondeuse, etc...

Ces filières visent à développer le réemploi, le recyclage des objets et de réduire ainsi les quantités d'ordures ménagères résiduelles non valorisées.

N'hésitez pas à demander au gardien qui saura vous orienter sur place.

Plus d'information : [www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)



## Pensez à trier vos textiles et chaussures !



Tous les textiles et chaussures doivent être propres et secs dans un sac fermé (30L)

Les chaussures doivent être liées par paire et dans un sac fermé (30L)

Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés



### Tous les textiles se trient!

Abimés, troués, tâchés cela ne gêne en rien la valorisation de vos textiles, chaussures et maroquinerie.

Ces derniers seront ensuite collectés puis transportés dans un centre de tri. 60% des produits triés peuvent être réutilisés en l'état et seront revendus dans des friperies ou des boutiques solidaires en France, en Europe ou à l'international.

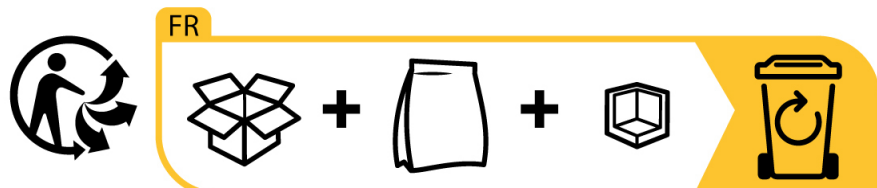
Les 40% restants sont des vêtements ou chaussures non réutilisables car trop usés, abimés ou qui ne répondent pas aux besoins du marché international de la fripe. Ils sont donc revalorisés autrement. Ils sont recyclés en isolants pour le bâtiment, découpés en chiffons d'essuyage ou encore transformés en nouvelles fibres textiles. 9% sont transformés en énergie et seule une infime part (0.5%) est incinérée sans valorisation.

Plus d'informations sur : [www.refashion.fr](http://www.refashion.fr)

## Des outils d'aide au tri des déchets :

Plusieurs outils sont à disposition pour faciliter le geste de tri :

**Le logo tri man** : présent sur la quasi totalité des emballages, il permet d'un coup d'oeil de savoir dans quelle poubelle jeter son emballage.



**l'application CITEO** : une hésitation sur la destination d'un déchet? Cette application vous indique la bonne destination de votre déchet.

**UN DOUTE  
SUR LE TRI DE VOS  
DÉCHETS ?**

UTILISEZ L'APPLI CITEO

